École du Val-des-Lacs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

23 septembre 2026 - 18h à 19h

Présences :

Angélique Ducharme
Émilie Bélanger
Isabelle Marcotte
Jessica Labelle Boucher
Véronique Bolduc
Dominique Talbot
Geneviève Therrien
Tania Paradis
Christian Bruneau

Notes de la rencontre assumées par : Tania Paradis

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Adopté par : Dominique Talbot

3. A) Présentation de l'organisation scolaire 26-27;

Julie présente l'équipe-école des deux bâtisses.

B) Présentation des services offerts par l'école du Val-des-Lacs en 26-27;

C) Présentation du budget adopté en juin 2026;

D) Projet éducatif et plan de lutte;

Mme Pelletier fait un rappel que les documents se retrouvent sur le site du CSSHL.

Présentation du projet éducatif

E) Présentation du rapport annuel 2025-2026.

Continuité des comportements positifs

Projet CAR: permettre aux enseignantes de se rencontrer pour travailler en équipe sur des objectifs communs.

F) Nouveautés au CSSHL (Changement de plan ou sortie autonome, autorisation pour la prise de photos, Clic-école)

4. Questions de l'assemblée.

5. Explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves H.D.A.A, du conseil d'administration et de l'organisme de participation des parents.

6. Élections au conseil d'établissement et des représentants au comité de parents :

A) Nomination d'un président d'élections[1] :

Isabelle Marcotte

B) Nomination d'un secrétaire d'élection[2]

Julie Pelletier

C) Nomination d'un scrutateur[3]

Isabelle Marcotte

1- **Personne qui n'est pas un *membre de l'assemblée habile à voter*: Le directeur d'école, un membre de la communauté, un commissaire ou une personne qui n'est pas le parent ou le tuteur légal d'un élève.**
2- **Personne qui n'est pas un *membre de l'assemblée habile à voter*: Le directeur d'école, un membre de la communauté, un commissaire ou une personne qui n'est pas le parent ou le tuteur légal d'un élève.**
3- **Personne qui n'est pas un *membre de l'assemblée habile à voter*: Le directeur d'école, un membre de la communauté, un commissaire ou une personne qui n'est pas le parent ou le tuteur légal d'un élève.**

D) Procédures de mises en candidature

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

a) La présidente d'élections procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter. Le président demande à la personne proposée si elle est d'accord pour poser sa candidature à un tel poste.

b) Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.

c) Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.

d) S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élections procède au vote.

e) Le vote est secret. (Il faut donc avoir prévu des bulletins de vote.)

f) La présidente d'élections distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.

g) Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.

h) La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.

i) En cas d'égalité, le vote est repris.

j) Après la déclaration d'élections, l'assemblée générale mandate le président d'élections ou le secrétaire d'élections afin qu'il procède à la destruction des bulletins de vote.

7. Procédure d'élections :

Jessica Labelle Boucher propose Véronique Bolduc au poste 3.
Tania Paradis propose Labelle Boucher au poste 4.
Émilie Bélanger propose Christian Bruneau au poste 1.
Jessica Labelle Boucher propose Émilien Bélanger au poste 2.
Toutes les personnes proposées acceptent leur mise en candidature.

8. Élection :

a) Une personne pour un mandat complet au poste no 1. Christian Bruneau
b) Une personne pour un mandat complet au poste no 2. Émilie Bélanger
c) Une personne pour un remplacement d'une année au poste no 3. Véronique Bolduc
d) Une personne pour un mandat complet au poste no 4.Jessica Labelle Boucher

9. Élection d'un maximum de 5 substituts aux postes parents

Angélique Ducharme

10. Élection du représentant au comité de parents et nomination d'un substitut au comité de parents.

Jessica Labelle Boucher
Christian Bruneau (Substitut)

11. L'Organisme de Participation des Parents (L'OPP).

Nouveaux membres : Véronique Bolduc et Valérie Saint-Louis

Les autres membres sont : Tania Paradis, Geneviève Therrien , Julie Falardeau, Anick Poulin, Vanessa Baril, Karine Thibault, Dominique Talbot,

12. Questions de l'assemblée.

13. Levée de l'assemblée.

Levée de la séance à 18h57 par Mme Jessica Labelle Boucher

Tania Paradis	**Jessica Labelle Boucher**
Secrétaire	**Présidente d'assemblée**